

Cas pratique de contrats spéciaux

Par **Vahiteo**, le **25/11/2014** à **11:31**

Bonjour à tous,

alors voilà, j'ai une petite question qui me fait douter d'une de mes réponses dans un cas pratique.

A savoir, est ce que, dans le cadre d'un contrat de mandat, et si le mandataire a agit dans le cadre des pouvoirs conférés, un mandant peut faire un recours en annulation d'un contrat de vente (passé par le mandataire), à propos d'un objet atteint de vices cachés ?

C'est un peu compliqué à lire, mais en gros, je voulais savoir si le contrat passé par le mandataire pour le compte du mandant était soumis aux mêmes règles, en matière d'annulation, que les contrats "classiques".

Voilà, merci d'avance pour vos réponses !